SE JASSANS-RIOTTIER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
   1.6. Eaux traitées 5
      1.6.1. Production 5
      1.6.2. Achats d'eaux traitées 5
      1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 5
      1.6.4. Autres volumes 5
      1.6.5. Volume consommé autorisé 5
      1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
   2.3. Recettes 12
3. Indicateurs de performance 13
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 13
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 13
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 15
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 15
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 16
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 16
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 18
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 18
4. Financement des investissements 19
   4.1. Montants financiers 19
   4.2. État de la dette du service 19
   4.3. Amortissements 19
   4.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 19
   4.2. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 19
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 20
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 20
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 20
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SE JASSANS-RIOTTIER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☐	☑
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☐	☑
Traitement	☐	☑
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beauregard, Fareins, Frans, Jassans-Riottier (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône)

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 2020 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☑ Oui, date d'approbation : 2017 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2020
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : délégation sous le mode de l'affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 11 848 habitants au 31/12/2021 (« population municipale » Insee).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 291 abonnés au 31/12/2021 (5 315 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Beauregard	370	365	
Fareins	1 115	1 123	
Frans	1 095	1 109	
Jassans-Riottier	2 735	2 694	
Total	**5 315**	**5 291**	**-0,5%**

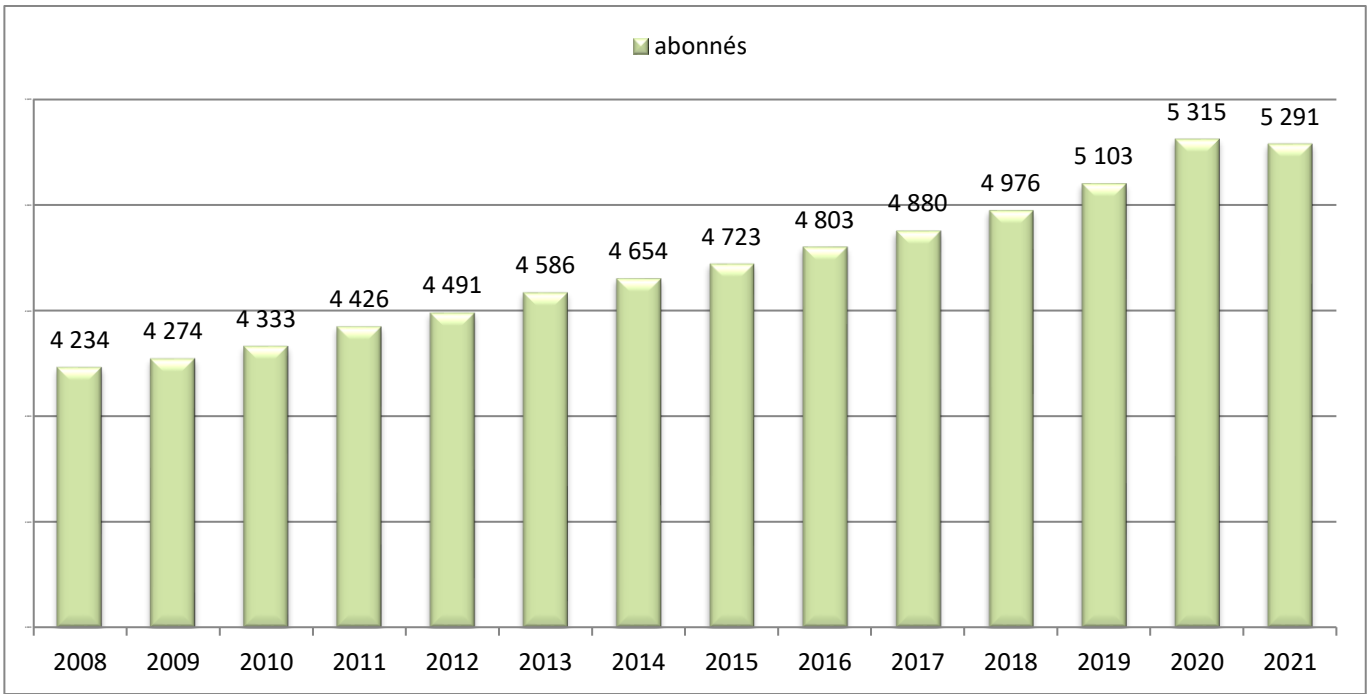

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 49,45 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,24 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,23 habitants/abonné au 31/12/2020).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Sans objet (achat d'eau traitée à la CAVBS + SIEP Dombes Saône).
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Production

Sans objet (achat d'eau traitée à la CAVBS + SIEP Dombes Saône).

1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m^3	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m^3	Variation des volumes achetés en %
CA VBS	728 988	668 568	
SEP BRESSE DOMBES SAONE	11 909	12 830	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**740 897**	**681 398**	**-8%**

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m^3	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**586 936**	**563 381**	**-4%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**16 742**	**5 741**	**-65,7%**
Volume de service (V9)	**2 539**	**2 323**	**-8,5%**

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**606 217**	**571 445**	**-5,7%**

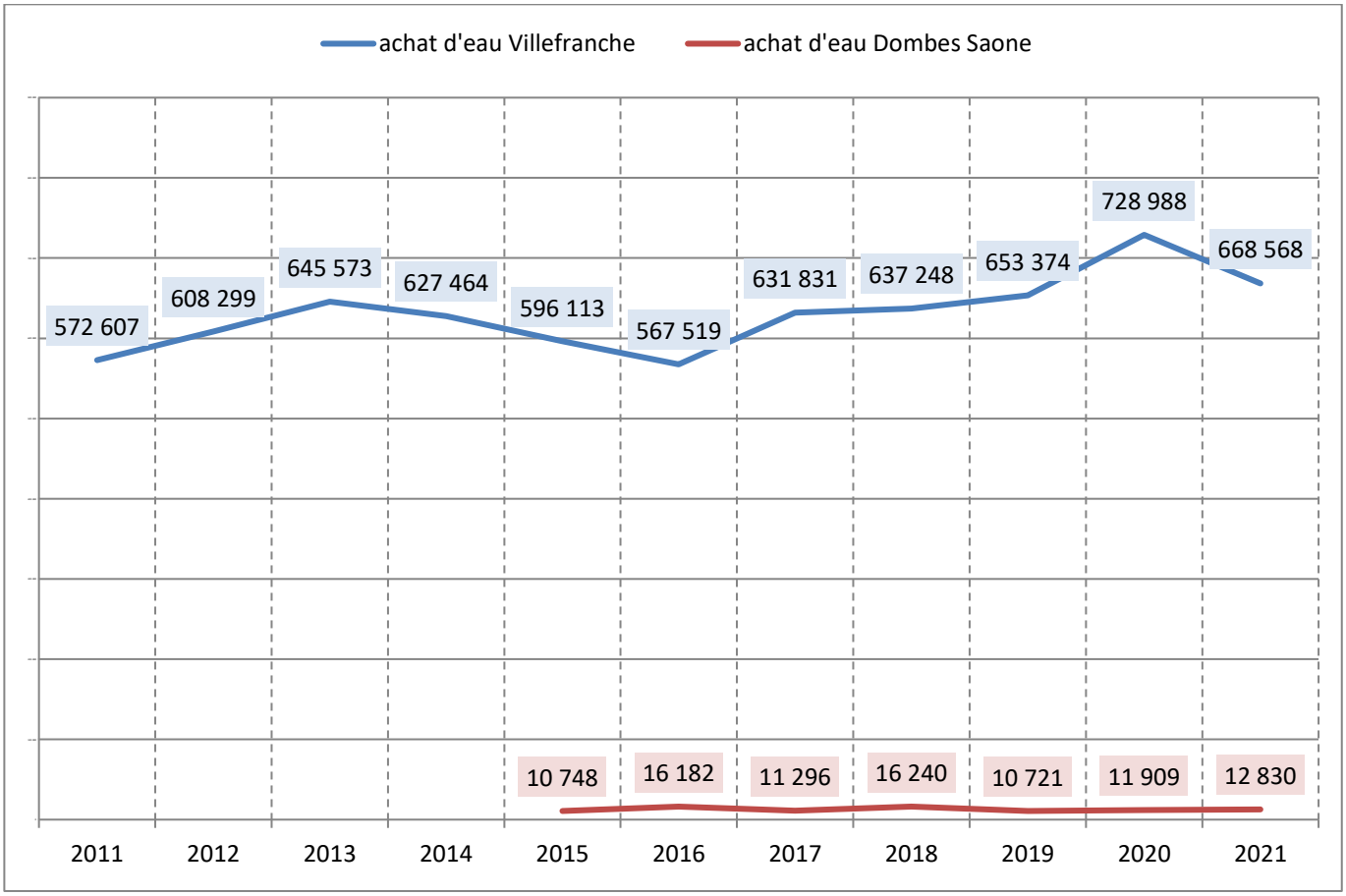
achat d'eau Villefranche
achat d'eau Dombes Saone
572 607
608 299
645 573
627 464
596 113
567 519
631 831
637 248
653 374
728 988
668 568
10 748
16 182
11 296
16 240
10 721
11 909
12 830
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

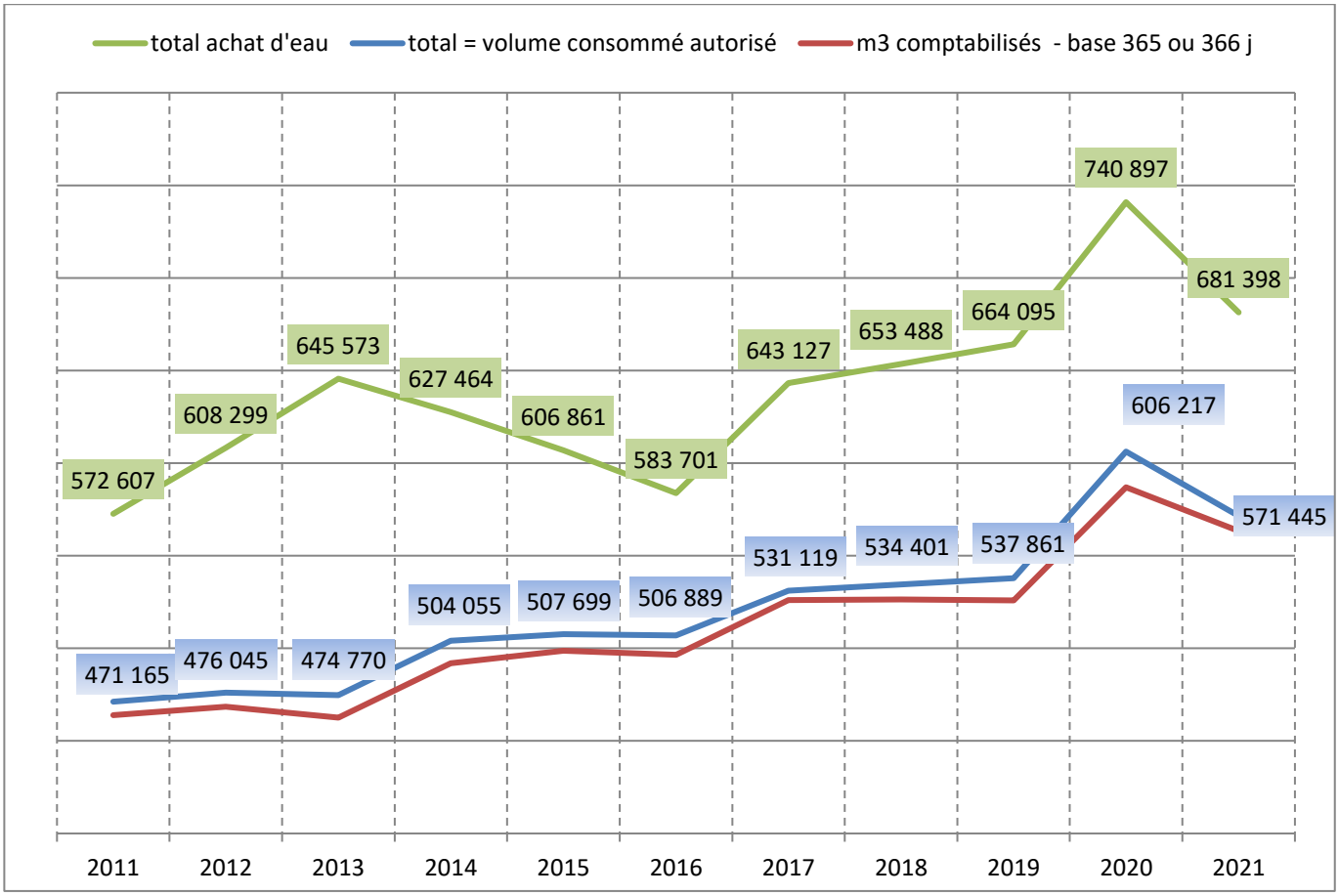
total achat d'eau
total = volume consommé autorisé
m3 comptabilisés - base 365 ou 366 j
572 607
608 299
645 573
627 464
606 861
583 701
643 127
653 488
664 095
740 897
681 398
471 165
476 045
474 770
504 055
507 699
506 889
531 119
534 401
537 861
606 217
571 445
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

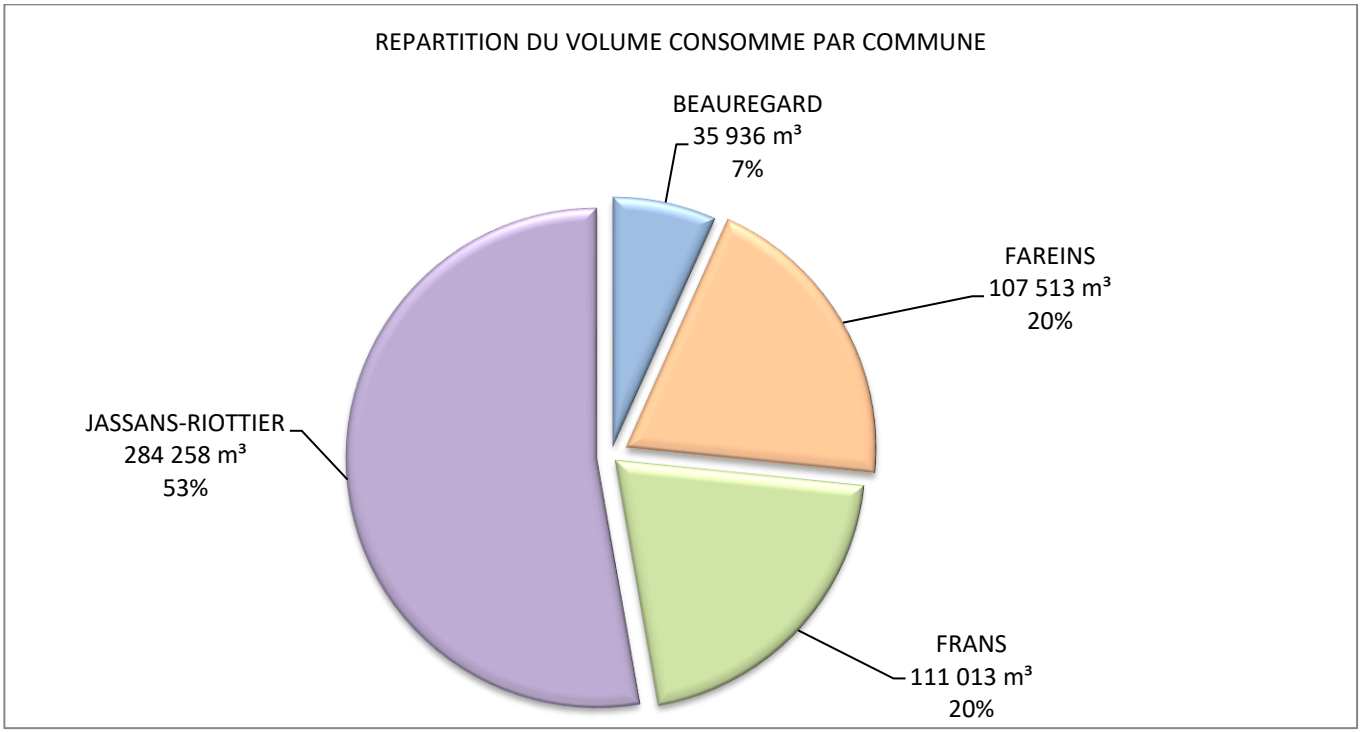
REPARTITION DU VOLUME CONSOMME PAR COMMUNE
BEAUREGARD
35 936 m³
7%
FAREINS
107 513 m³
20%
FRANS
111 013 m³
20%
JASSANS-RIOTTIER
284 258 m³
53%

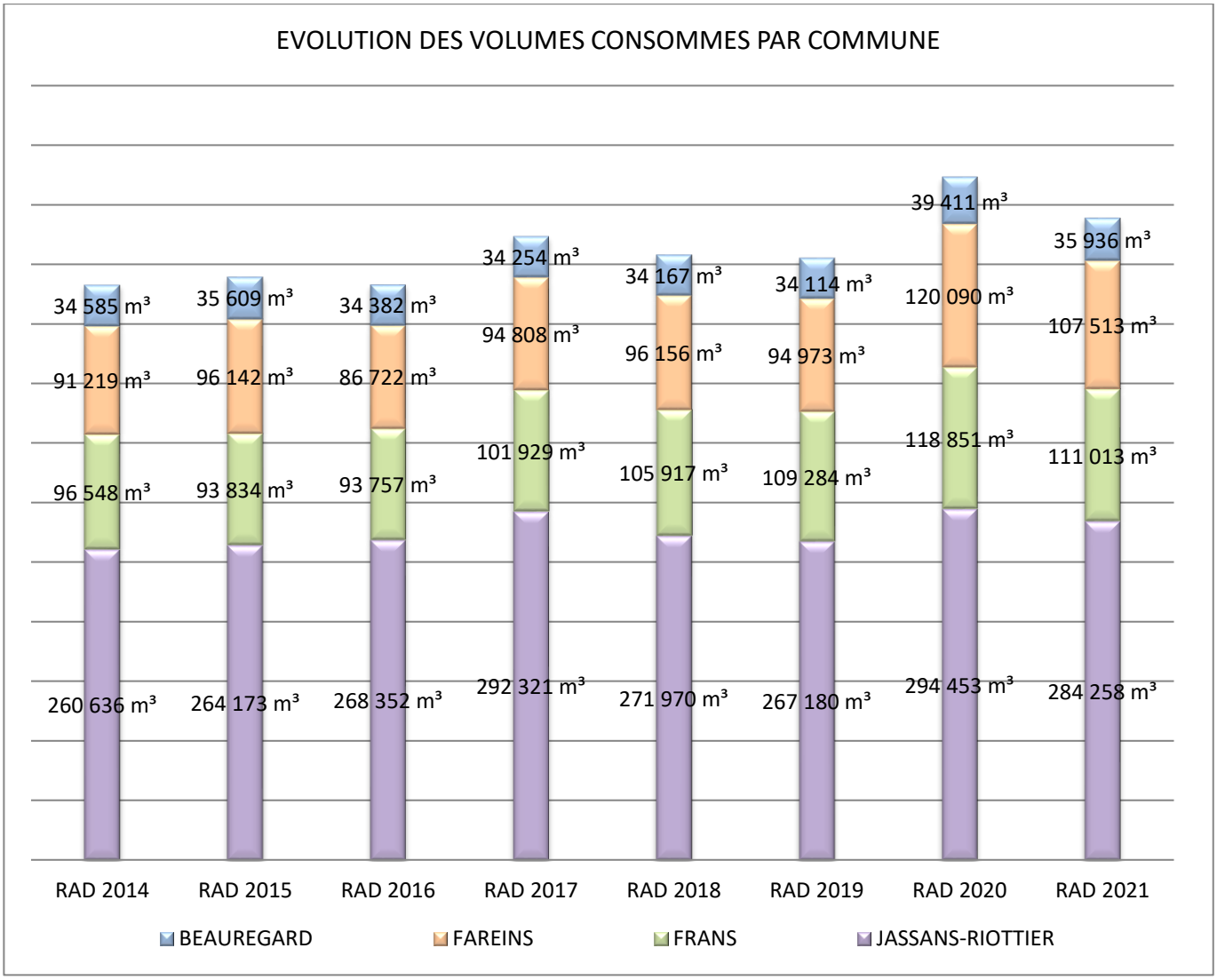
EVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMES PAR COMMUNE
RAD 2014
34 585 m³
91 219 m³
96 548 m³
260 636 m³
RAD 2015
35 609 m³
96 142 m³
93 834 m³
264 173 m³
RAD 2016
34 382 m³
86 722 m³
93 757 m³
268 352 m³
RAD 2017
34 254 m³
94 808 m³
101 929 m³
292 321 m³
RAD 2018
34 167 m³
96 156 m³
105 917 m³
271 970 m³
RAD 2019
34 114 m³
94 973 m³
109 284 m³
267 180 m³
RAD 2020
39 411 m³
120 090 m³
118 851 m³
294 453 m³
RAD 2021
35 936 m³
107 513 m³
111 013 m³
284 258 m³
BEAUREGARD
FAREINS
FRANS
JASSANS-RIOTTIER

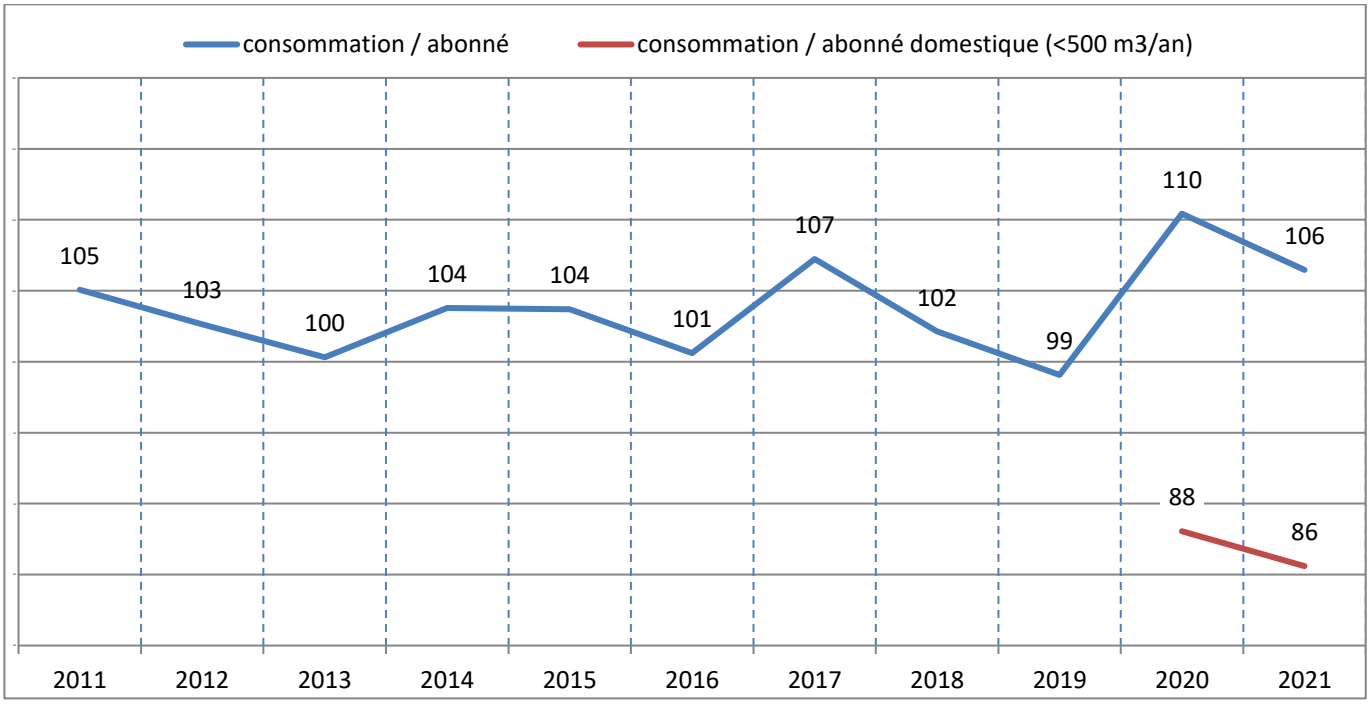

1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

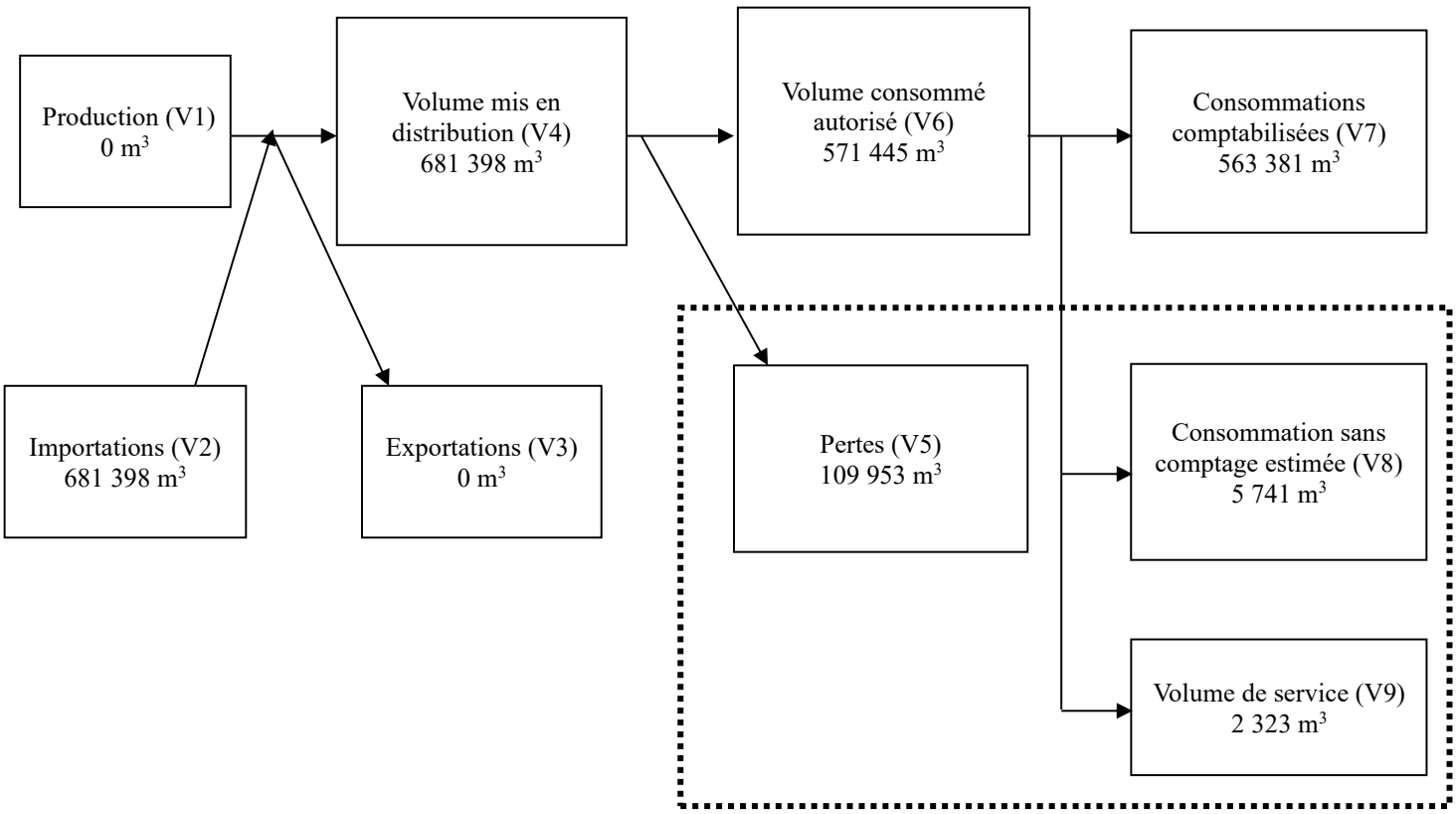

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 107 kilomètres au 31/12/2021 (106,9 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		**Au 01/01/2021**	**Au 01/01/2022**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	27 €	27 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³	0,70 €/m^3	0,76 €/m^3
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [(1)] y compris location du compteur	30,86 €	31,96 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,8435 €/m^3	0,8735 €/m^3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [(2)]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0585 €/m^3	0,0585 €/m^3
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m^3	0,28 €/m3

2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	27,00	27,00	0%
Part proportionnelle	84,00	91,20	8,6%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	111,00	118,20	6,5%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	30,86	31,96	3,6%
Part proportionnelle	101,22	104,82	3,6%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	132,08	136,78	3,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,02	7,02	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	15,60	16,26	4,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	56,22	56,88	1,2%
Total	**299,30**	**311,86**	**4,2%**
Prix TTC au m^3	**2,49**	**2,60**	**4,4%**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

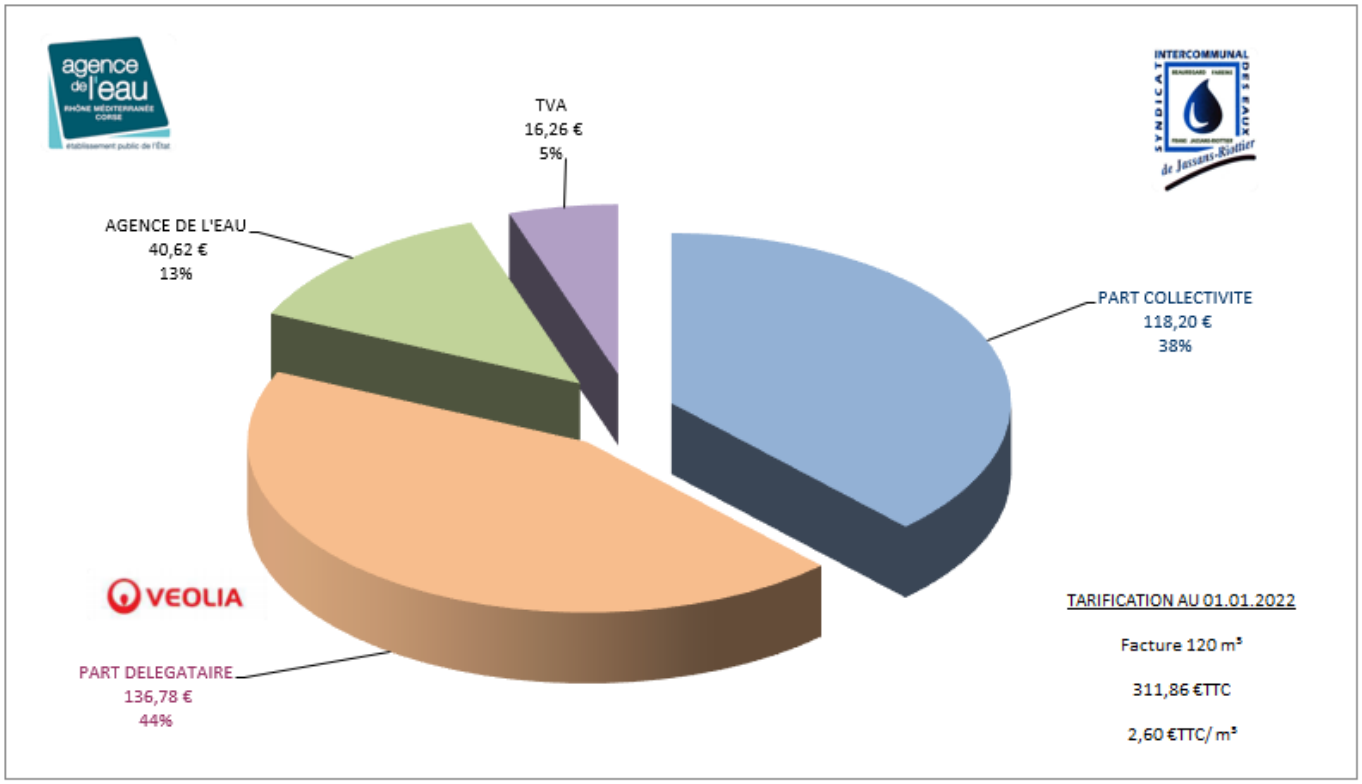
TVA
16,26 €
5%
AGENCE DE L'EAU
40,62 €
13%
PART COLLECTIVITE
118,20 €
38%
PART DELEGATAIRE
136,78 €
44%
TARIFICATION AU 01.01.2022
Facture 120 m³
311,86 €TTC
2,60 €TTC/ m³

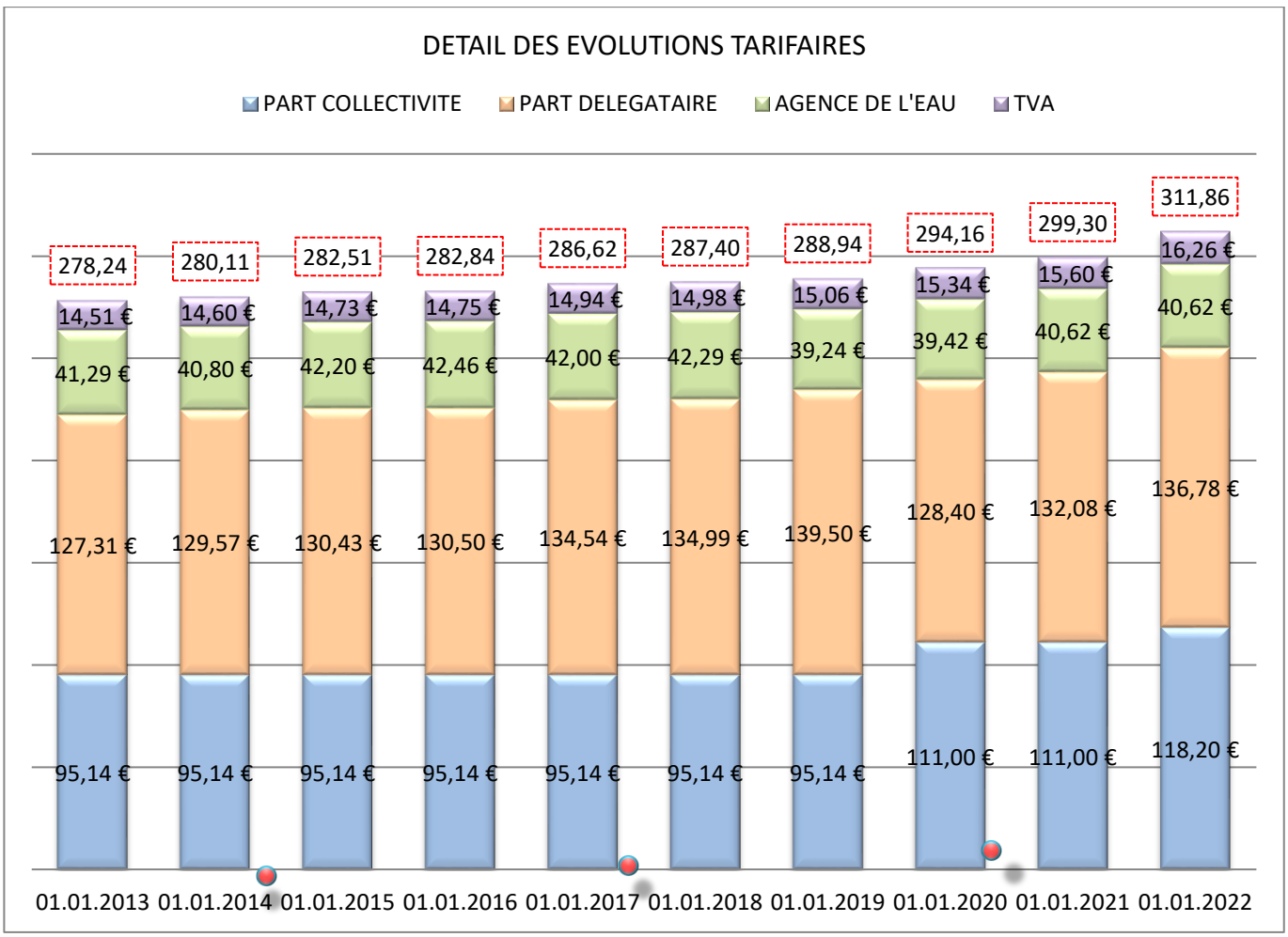
DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES
PART COLLECTIVITE
PART DELEGATAIRE
AGENCE DE L'EAU
TVA
278,24
280,11
282,51
282,84
286,62
287,40
288,94
294,16
299,30
311,86
14,51 €
14,60 €
14,73 €
14,75 €
14,94 €
14,98 €
15,06 €
15,34 €
15,60 €
16,26 €
41,29 €
40,80 €
42,20 €
42,46 €
42,00 €
42,29 €
39,24 €
39,42 €
40,62 €
40,62 €
127,31 €
129,57 €
130,43 €
130,50 €
134,54 €
134,99 €
139,50 €
128,40 €
132,08 €
136,78 €
95,14 €
95,14 €
95,14 €
95,14 €
95,14 €
95,14 €
95,14 €
111,00 €
111,00 €
118,20 €
01.01.2013
01.01.2014
01.01.2015
01.01.2016
01.01.2017
01.01.2018
01.01.2019
01.01.2020
01.01.2021
01.01.2022

2.3.Recettes

Recettes de la collectivité (vente d'eau) - CA 2021 : 533 792 € (rappel 2020 : 447 503 €)

Recettes de l'exploitant (exploitation du service) - CARE 2021 : 670 786 € (rappel 2021 : 629 657 €)

Total des recettes de vente d'eau au 31/12 : 1 455 253 € (rappel 2021 : 1 299 195 €)
intégrant : recettes du syndicat, du délégataire, et redevances de l'Agence de l'Eau.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	20	0	20	0
Paramètres physico-chimiques	20	0	20	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	94%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	99

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	81,8 %	83,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	15,54	14,63

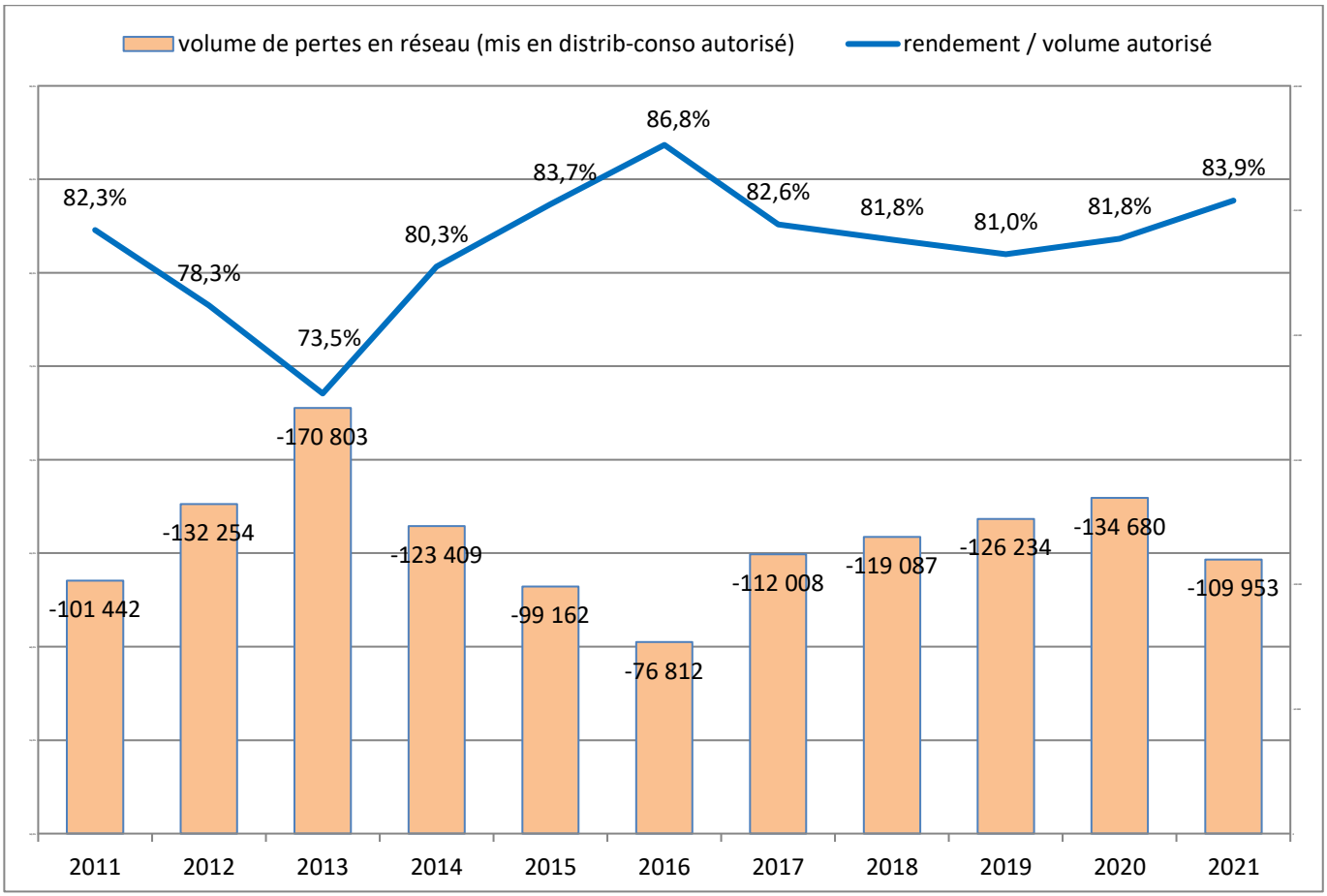

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3 $m^3/j/km$ (3,9 en 2020).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,8 $m^3/j/km$ (3,5 en 2020).

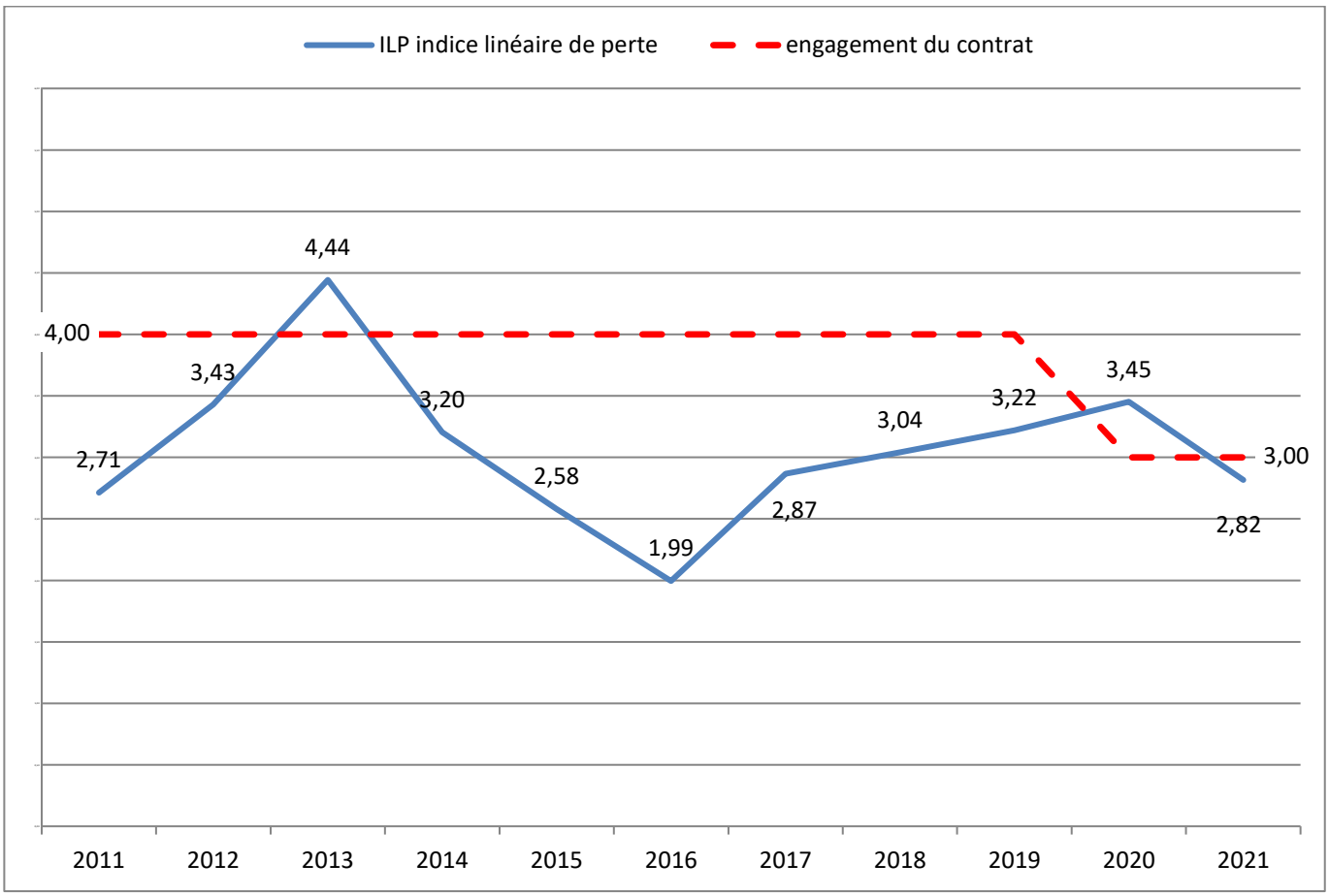

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Linéaire renouvelé en km	0,816	0,667	1,192	1,071	1,289

Au cours des 5 dernières années, ____ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,94 % (1,02 en 2020).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	230 805	646 992
Montants des subventions en €	32 387	324 475

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		42 220	17 516
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	23 769	24 704
	en intérêts	1 723	1 023

4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 245 211 € (245 211 € en 2020).

4.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Cf. Schéma Directeur approuvé en 2017

4.2. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Cf. Schéma Directeur approuvé en 2017

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu et accordé 1 demande d'abandon de créance.
162 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0005 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 839	11 848
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,49	2,6
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,8%	83,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,9	3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,5	2,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,02%	0,94%
P108.3	Indice d’avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0005	0,0003